

COMMUNE DE CARS

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 04 décembre 2025 à 19h00

**A la salle du conseil de la mairie de CARS
Sous la présidence de Monsieur Xavier ZORRILLA**

PRESENTS (11) : Mmes Dominique ARIAS, Dominique FARGES, Nicole DELAUGE, Régine BERTHAULT, Laure BOUCAUD, Virginie FREDAIGUE, MM Xavier ZORRILLA, Philippe SEVIN, Mathieu DELOMIER, Etienne DELOMIER, André GIRAUD

ABSENTE NON EXCUSEE (1) : Mme Caroline LE THOËR,

ABSENTS EXCUSES (3) : Mme Béatrice RUIZ, MM. Nicolas CARREAU et Jérôme DURAND

Pouvoir (0) :

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Nicole DELAUGE

QUORUM : OUI

Validation du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil Municipal

Après lecture, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Procès-Verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal. M. le Maire et M Mathieu DELOMIER secrétaire de séance signent le PV.

Ordre du jour :

1. Délibérations à prendre :

1. Délibération pour achat et plantation d'arbres

Vote à main levée

Pour : unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Nom et Prénom :

Nom et prénom :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que nous réaliserons la plantation des arbres sur la parcelle jouxtant la salle des Fêtes sur le budget 2025. Ces travaux auront lieu en début d'année 2026.

La plantation de 11 arbres d'ornement et 9 arbres fruitiers sera réalisée par l'entreprise PAILLET fournisseur des arbres plantés en 2023 sur la place de la salle des Fêtes.

Le montant des travaux est de 7 607,55 € HT soit 9 129,06 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte de choisir l'entreprise PAILLET pour les travaux d'aménagement paysagers pour un montant de 7 607,55 € HT soit 9 129,06 € TTC.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier

2. Délibération pour DM2 achat des arbres

Vote à main levée

Pour : unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Nom et Prénom :

Nom et prénom :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire un virement de crédit pour le financement des travaux de plantation d'arbres sur la parcelle jouxtant la salle des Fêtes, comme suit :

En section d'investissement :

D 2151 : - 9 200

D 212 : + 9 200

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce virement de crédit et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se référant à ce dossier.

3. Délibération pour acceptation avenant au contrat restauration CONVIVIO

Vote à main levée

Pour : unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Nom et Prénom :

Nom et prénom :

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal que nous avons reçu le 19 novembre la société CONVIVIO notre prestataire pour la restauration scolaire. La société a souhaité nous rencontrer pour nous informer que la baisse du nombre de repas scolaires enregistrée depuis 3 ans a un impact financier (pertes) subi par CONVIVIO sur ces dernières années. Effectivement le cout salarial du cuisinier est basé sur le nombre de repas.

Suite aux échanges, CONVIVIO propose un avenant au contrat en cours. La proposition d'avenant sera applicable au 1er janvier 2026 et jusqu'au 31 Aout 2026, date de la fin du contrat actuellement en cours.

Cette proposition, voir ci-dessous, est basée sur une hausse de 0.35 € HT par repas (ce qui représente environ la moitié de la perte HT par repas sur l'année 2024/2025 subi par CONVIVIO).

Les tarifs ci-dessous sont applicables à partir du 01/01/2026, et seront valables jusqu'à la fin du marché actuel, à savoir jusqu'au 31/08/2026.

Dénomination	Montant H.T.	TVA	Montant T.T.C.
Repas Enfants	4.24 €	5.5 %	4.4732 €
Repas Adultes	4.44 €	5.5 %	4.6842 €

Monsieur le Maire propose de répondre favorablement à cet avenant. La commune est consciente de cette baisse continue du nombre de repas qui renchérit les frais fixes liés à la prestation du cuisinier. Nous devons aussi préparer l'appel d'offre qui doit être réalisé en juin prochain pour poursuivre cette prestation par une société de restauration collective. La volonté de la commune est de continuer à offrir aux enfants des repas de qualité transformés sur place. Cette augmentation sera compensée en partie par une augmentation du ticket repas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte l'avenant au contrat de restauration scolaire proposé par CONVIVIO, soit une hausse de 0.35 € HT par repas.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier

4. Délibération pour augmentation du prix du ticket de cantine

Vote à main levée

Pour : unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Nom et Prénom :

Nom et prénom :

Suite aux échanges, CONVIVIO propose un avenant au contrat en cours pour couvrir la moitié de la perte par repas sur l'année 2024/2025.

Le Conseil Municipal a répondu favorablement à cet avenant. La commune est consciente de cette baisse continue du nombre de repas qui renchérit les frais fixes liés à la prestation du cuisinier. La volonté de la commune est de continuer à offrir aux enfants des repas de qualité transformés sur place. Cette augmentation est compensée en partie par une augmentation du ticket repas.

Concernant le prix un ticket de cantine il n'a pas augmenté depuis septembre 2022. Aujourd'hui Monsieur le Maire propose une augmentation du prix du repas de 0,10€ pour les enfants inscrit à la cantine et pour les repas enfants occasionnels et de 0,20 € enseignants. Ainsi à partir du 1^{er} février 2026 le prix du repas sera fixé à :

Prix ticket repas	Au 1 ^{er} septembre 2022	Au 1 ^{er} février 2026
Enfants inscrits	2,60€	2,70€
Occasionnels	3,30€	3,40€
Enseignants	4,10€	4,30€

Le règlement restaurant scolaire sera mis à jour avec ce nouveau tarif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de l'augmentation des tarifs de la cantine scolaire

5. Délibération pour DM3 comptabilisation des provisions sur créances

Vote à main levée

Pour : unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Nom et Prénom :

Nom et prénom :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire un virement de crédit, comme suit :

En section de fonctionnement

D 60631 : - 800

D 681 : + 800

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce virement de crédit et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se référant à ce dossier.

2. Informations

➤ DIA

N° DIA	Date d'enregistrement	Décision
DIA03310025J0016	26/11/2025	Non préempté

➤ Aire d'accueil des « gens du voyage »

Monsieur le Maire souhaite corriger une erreur de transcription de ses propos tenus lors du dernier Conseil Communautaire du 12 novembre dernier à saint CIERS de CANESSE qui apparaît dans l'édition du journal Haute Gironde du 21 novembre mais aussi dans le journal Sud-Ouest du 14 novembre.

Contrairement à ce qui est écrit Monsieur le Maire précise qu'il n'a jamais dit que les Gens du Voyage sont à l'origine de la destruction de l'aire de Campugnan. Comme l'a dit le Président de la CCB dans cette instance mais aussi lors du Conseil municipal de Blaye du 30 septembre dernier les auteurs de ces dégradations pourraient être issus de la communauté des Gens du Voyage mais aussi d'une population plus locale, nous ne cherchons pas à stigmatiser cette population. Ma prise de parole suivante ne remettait pas en cause les propos du Président Baldès contrairement à ce que peut faire penser les articles de HG et de SO.

L'objet de mon intervention était de dénoncer un cout affiché de 800 000 € HT qui ne tient pas compte de l'achat d'une parcelle de 3000 à 4000 m², de sa viabilisation et de l'étude inhérente au projet. Les couts non récurrents avoisineraient les 1,7 M € pour 16 places auxquels il faut, bien évidemment, ajouter les couts récurrents de ce type d'installation (alimentation en électrique et en eau potable de chaque place, l'éclairage, entretien de l'aire...etc..) aux frais de la Communauté des Communes de Blaye. A l'heure où certains élus dénoncent le manque de moyens pour des réponses sociales aux problèmes de nos territoires ruraux, j'ai fait remarquer qu'une telle somme ne pourrait pas être envisagée sur ce seul dossier.

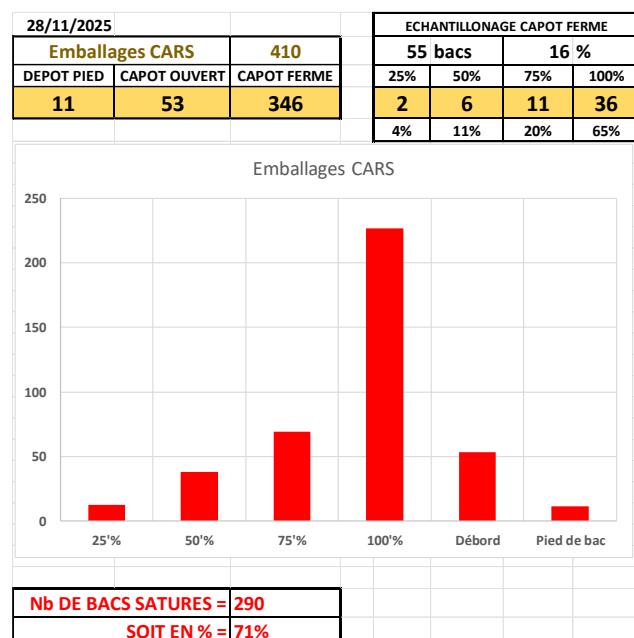
Je sais qu'il est difficile de s'opposer à la bien-pensance sur ce sujet et que certains acteurs du territoire pétris de bonnes intentions (pour les autres !) ont parfois des discours décalés par rapport à la réalité notamment en indiquant le manque de mobilité attribué aux gens du voyage, ce qui est d'ailleurs assez paradoxal, et donc d'imposer la proximité des services proposés à Blaye. Quant à la proposition de localiser cette aire à BLAYE en précisant dans le texte «....avec *actualisation possible sur l'une des autres communes de la centralité en fonction des fonciers disponibles...* », inquiète sérieusement la commune de CARS !

➤ **Protocole avec le SMICVAL (suivi des tournées avec contrôle du remplissage des poubelles)**

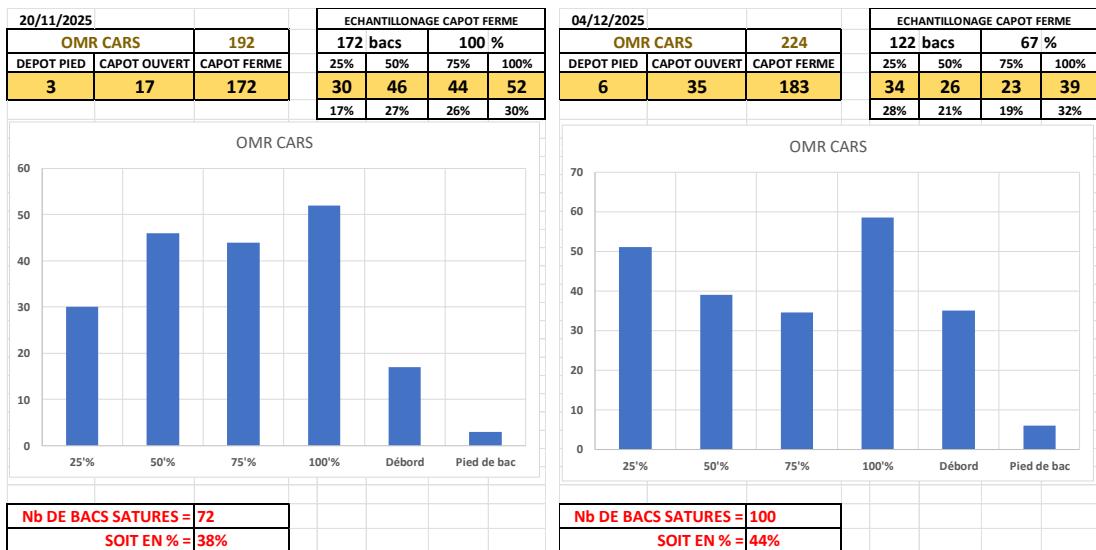
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des premiers résultats du suivi du remplissage des poubelles, deux tournées OMR et une tournée Emballages.

M. Etienne DELOMIER et M. Ph SEVIN ont participé à ces contrôles. La tournée des poubelles d'Emballages a été réalisée avec un agent du SMICVAL afin de réaliser un contrôle contradictoire.

Nous avons constaté la saturation des poubelles Emballage (jaunes) après 3 semaines. 65% des bacs sont pleins à 100% auxquels il faut ajouter un grand nombre de bacs avec le capot ouvert (53) voire avec des dépôts en pied de bac (11) cf. ci-dessous.



Concernant les poubelles OMR (marrons), collectées après 2 semaines, bien que le remplissage soit plus homogène les bacs sont proches de la saturation cf. les graphiques ci-dessous. Réduire la fréquence à 3 semaines entraînerait immanquablement une saturation des poubelles (cumuler le nombre de poubelles à 75% avec celles à 100%). Le constat sur notre commune montre qu'un passage à 3 semaines entraînera la saturation des poubelles OMR et ceci n'est pas acceptable pour des raisons de salubrité et de propreté.



Monsieur le Maire rappelle les échanges avec les habitants au cours de la réunion publique du mercredi 26 novembre. Le maintien de ramassage en porte à porte est essentiel mais il ne faut pas que l'allongement de la fréquence de ramassage dégrade de façon excessive la salubrité. Le compte rendu de cette réunion sera annexé au journal communal distribué avant Noel.

➤ **Distribution journal communal**

La dernière relecture a été faite, nous pouvons donner l'accord « Bon pour Impression » semaine 49. La réception des journaux et la distribution sont prévues semaine 51 donc avant Noël.

➤ **Rapport annuel SIAEPA assainissement**

Monsieur le Maire présente les rapports annuels AC et ANC du SIAEPA pour l'exercice 2024.

➤ **Rapport annuel SIEB eau potable**

Monsieur le Maire présente le rapport annuel du service de l'eau potable du SIEB pour l'exercice 2024.

3. Les Commissions

RAS

4. Questions diverses

Monsieur Garcia a été reçu par M. Philippe SEVIN et Mme Dominique ARIAS pour le projet d'achat de jeux de cour pour l'école de CARS : marelle, pont suspendu, jeu de billes, circuit vélo, twister...etc...Cet achat sera réalisé avec le don de l'association du « clocher scintillant » reçu par l'association « les petits Kangourous ».

Mme Dominique ARIAS rappelle l'organisation du Weekend du téléthon (06 et 07 décembre) : soirée dansante le vendredi, marché de Noël samedi, pièce de théâtre le dimanche et concours de pâtisserie, tarot, belote. Mme ARIAS rappelle aussi l'organisation du Loto de noël le 22 décembre.

M. Etienne DELOMIER informe que pour la maison « Dupis » il y a un acheteur qui doit voir avec le SIAEPA pour les raccordement à l'eau. M. Philippe SEVIN a demandé à cet acheteur le projet qu'il entend mener pour cette maison. Monsieur le Maire doute de l'intérêt pour la commune d'une telle vente. Si cette ruine située en plein centre du bourg est vendue nous risquons d'avoir un bâti insalubre à deux pas de l'église et du monument aux morts et surtout sur lequel nous n'aurons plus nos droits de propriétaires. Le projet du particulier prévoit la remise en état de la maison, mais rien ne nous garantit que ce projet soit mené à bien et dans le long terme que deviendra cette maison.

Mme Dominique ARIAS dit que Monsieur CONSTANTIN attend ses numéros de maison. M Philippe SEVIN se renseigne.

Mme Dominique FARGES informe qu'un autre chef de chœur a repris la chorale de Cars avec une nouvelle organisation.

Fin de la séance à 20 h 30

Signature du Maire

Signature du ou de la secrétaire

ANNEXE : LES COMMISSIONS

Commission Routes et Bâtiments (Philippe SEVIN)

Commission Cimetière (Philippe SEVIN)

Commission Organisation et gestion communale (Philippe SEVIN)

Commission Finances et budget communal (Philippe SEVIN + Xavier ZORRILLA)

Commission affaires scolaires (Dominique ARIAS)

Commission Urbanisme et PLU (Dominique ARIAS)

Commission Sport Loisirs Culture (Dominique ARIAS)

Commission Actions Sociales (Dominique FARGES)

Commission Information et communication (Dominique FARGES)

Commission Sécurité & Accessibilité (Etienne DELOMIER)

Commission Eau Electricité Eclairage (Etienne DELOMIER)

Commission Environnement Tourisme Cadre de vie (Etienne DELOMIER)